Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0169-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°22

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0169-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°22

COMPETENCE NUMERIQUE
Objet : Syndicat Eure Normandie Numérique – Adhésion à la compétence « services et outils numériques » - Désignation de membres

Suite à l'adoption de la stratégie départementale des usages numériques le 30 mai 2022, le syndicat Eure Normandie Numérique (SENN) a élargi ses compétences en prenant la compétence « services et outils numériques ». La compétence « services et outils » a pour ambition de contribuer à la transformation numérique des collectivités entrepris depuis plusieurs années. Pour cela, d'ici la fin de l'année 2023, le département de l'Eure transfèrera la gestion des outils numériques mis actuellement à la disposition des collectivités : @ct'Eure (tiers de télétransmission des actes et flux financiers) ; MPE27 (plateforme des marchés publics). Par ailleurs, par cette compétence, le SENN a pour objectif d'accompagner les collectivités dans le développement de leurs services numériques, et la transformation numérique des collectivités Par exemple, le syndicat pourra mettre à la disposition des collectivités membres des outils numériques mutualisés nécessaires à la gestion des collectivités (télétransmission d'actes, parapheur électronique, ...), effectuer des études, des prestations de services ou des missions d'assistance auprès de ses membres en la matière.

Ainsi, les collectivités intéressées par ce service « numérique » pourront adhérer au syndicat. L'adhésion au syndicat pourra se faire à la carte. L'adhésion à cette nouvelle compétence n'aura pas de conséquence financière sur le coût d'adhésion au SENN par les membres actuels du syndicat.

De même, le SENN a revu la représentation de ces membres en son sein, afin d'éviter un nombre de conseillers très important lors de ses séances. Auparavant, et à titre indicatif, chaque collectivité membre comprenant moins de 30 000 Habitants était représentée par deux représentants titulaires et deux représentants suppléants. Désormais, pour chacune de ces deux compétences, les collectivités seront représentées par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

En raison du développement du numérique au sein des administrations et dans les relations avec les usagers, il est proposé que la communauté de communes adhère à la compétence « services et outils numériques », afin de disposer d'outils numériques adaptés à la gestion des administrations (plateforme des marchés publics, télétransmission et autres), ainsi qu'un accompagnement et une assistance dans la mise en œuvre de cette nouvelle gestion administrative.

Enfin, en raison de la modification de la représentation des membres au sein du SENN, il doit être procédé à une nouvelle élection des représentants de la communauté de communes.

Il est précisé que cette élection a lieu à scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour. Lors de ce troisième tour, le candidat est élu s'il obtient la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu. Cependant, en l'absence de dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément cette élection à scrutin secret, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à cette élection à scrutin secret. De même, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ces nominations sont effectives immédiatement.

Il est fait appel à candidature. Les candidats pour siéger au sein de SMO Eure Normandie Numérique sont les suivants :
Compétence « aménagement numérique du territoire » :
- Délégué titulaire : Gérard **PLESSIS** – Délégué suppléant : Jérôme **HENON**,
Compétence « services et outils numériques » :
- Délégué titulaire : Pascal **DEMARE** – Délégué suppléant : **Alain DEBUS**.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu les statuts du Syndicat Eure Normandie Numérique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-21 par renvoi à l'article L5211-1, et L5711-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide d'adhérer à la compétence « service et outils numériques » du syndicat Eure Normandie Numérique,
- décide de prendre en compte immédiatement la nomination des représentants suivants au sein de SMO Eure Normandie Numérique :
Compétence « aménagement numérique du territoire » :
- Délégué titulaire : Gérard **PLESSIS** – Délégué suppléant : Jérôme **HENON**,
Compétence « services et outils numériques » :
- Délégué titulaire : Pascal **DEMARE** – Délégué suppléant : **Alain DEBUS**.
- autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : 03 JUIL. 2023